



Le MEDEF mobilise pour l'emploi des jeunes

Le MEDEF a signé avec le ministère délégué au Commerce extérieur "La Charte d'engagement pour le Volontariat International en Entreprise" qui mobilise tout le réseau MEDEF.

Dynamisez votre entreprise à l'international !

Développez l'insertion et l'emploi des jeunes !

Vous avez des projets :
contactez votre MEDEF Territorial ou votre Fédération



www.medef.fr

La gestion des VIE est assurée par UBIFRANCE,
l'agence française pour le développement
international des entreprises.
N° AZUR : 08 10 659 659
www.ubifrance.com (rubrique VIE)

Volontariat International en Entreprise



Le Volontariat International en Entreprise (VIE)

Le VIE contribue à l'internationalisation des entreprises françaises, en particulier des PME, donne une nouvelle dynamique à l'emploi des jeunes en entreprise dans le cadre de projets internationaux.

Le VIE permet à une entreprise de confier à un jeune, homme ou femme, âgé de 18 à 28 ans, une mission de développement à l'international (exportation ou investissement) d'une durée de 6 à 24 mois.

Toutes les entreprises peuvent en bénéficier

Le VIE est ouvert à toute entreprise française :

- souhaitant développer ses activités à l'étranger ;
- possédant une structure d'accueil permanente dans le pays visé pour encadrer le volontaire (filiale, succursale, agence commerciale, bureau de représentation...).

Les avantages de recruter un jeune en VIE

Le VIE offre à l'entreprise :

- une alternative au recrutement local en exportant le savoir-faire français dans le(s) pays où elle est implantée ;
- une alternative à l'expatriation.

Un VIE = des missions

- prospection de nouveaux marchés
- réalisation d'études de marché
- participation à la création d'une structure locale
- soutien ou renforcement de vos équipes locales
- accompagnement d'un contrat, d'un chantier
- animation d'un réseau de distribution ou de fabrication

Avec la fin du service national obligatoire, le dispositif de Coopération du Service National (CSNE) a évolué vers une nouvelle formule plus simple et avantageuse pour l'entreprise.

Des hommes et des femmes de 18 à 28 ans

Ces jeunes, sans niveau minimum requis, offrent de nombreux profils adaptés à tous les secteurs d'activité.

Des missions à durée variable

La durée de mission est modulable, de 6 à 24 mois.

Des missions entre l'étranger et la France

Le volontaire peut effectuer jusqu'à 165 jours par an en France sur la totalité de la durée de sa mission. Le VIE offre la possibilité d'affectations géographiques multiples selon les besoins de l'entreprise.

Le VIE est exonéré de charges sociales

Le statut public du volontaire exonère l'entreprise de toutes charges sociales.

Un VIE pour plusieurs entreprises










Des entreprises peuvent se regrouper, avec l'appui d'un organisme fédérateur, pour bénéficier d'un VIE à coûts partagés.

Des coûts réduits pour l'entreprise

- l'indemnité forfaitaire versée mensuellement au volontaire ;
- les frais forfaitaires de gestion et de protection sociale du VIE (de 100 à 250 € par mois suivant le chiffre d'affaires) ;
- les frais de déplacement.

Exemples de coût annuel d'un VIE

par pays d'affectation, quelle que soit la formation du volontaire

Pays d'affectation	Coûts annuels *
 Royaume-Uni	24 071 €
 Mexique	28 220 €
 Tunisie	16 707 €
 Pologne	22 407 €
 Singapour	27 025 €
 Gabon	23 348 €
 Etats-Unis	40 026 €
 Belgique	16 585 €
 Allemagne	19 455 €

* Coûts révisibles chaque trimestre, hors forfait de gestion